

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 16 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le seize février, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

| | |
|------------------------------|--|
| AIGREMONT | : Monsieur Gilbert DIJON, Maire |
| CARRIERES-SOUS-POISSY | : Monsieur Bernard DANIEL, Maire Adjoint |
| CARRIERES-SUR-SEINE | : Monsieur Michel MILLOT, Maire Adjoint |
| CHAMBOURCY | : Monsieur Didier GUINAUDIE, Maire Adjoint Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale |
| CHAPET | : Madame Josette LANDES, Conseillère Municipale Madame Rosine THIAULT, Conseillère Municipale |
| FEUCHEROLLES | : Madame Susanne ZSCHUNKE, Conseillère Municipale |
| FOURQUEUX | : Monsieur Jean-Jacques MSICA, Conseiller Municipal |
| HOUILLES | : Monsieur François HEURTEL, Conseiller Municipal |
| LE MESNIL-LE-ROI | : Monsieur Patrice RAYNAUD, Conseiller Municipal Monsieur Pierre DEBUE, Conseiller Municipal |
| LE PECQ | : Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint Madame Reine AIRAUDO, Conseillère Municipale |
| LE PORT-MARLY | : Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal |
| LES ALLUETS-LE-ROI | : Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal |
| L'ETANG-LA-VILLE | : Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Madame Catherine BEKHAZI, Maire Adjoint |
| MAREIL-MARLY | : Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire Madame Anne DEMEULENAERE, Conseillère Municipale |
| MONTESSON | : Madame Joëlle TRIOULLIER, Madame Catherine MAUDET, Conseillère Municipale Monsieur Patrick MALLET, |
| MORAINVILLIERS | : Monsieur Bernard PERRODOUX, Conseiller Municipal Monsieur Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal |
| ORGEVAL | : Monsieur Michel BARDOT, Conseiller Municipal |
| POISSY | : Madame Michèle de VAUCOULEURS, Conseillère Municipale |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | : Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint |
| SAINT-NOM-LA-BRETECHE | : Madame Christine ALLIBERT, Maire Adjoint |

Madame Muriel MAZARS-FERRARONE, Conseillère Municipale

TRIEL-SUR-SEINE

: Monsieur Jean RAFTON, Maire Adjoint
Monsieur Gilles DENE, Conseiller Municipal
Monsieur Christian JAKOB, Conseiller Municipal

VERNEUIL-SUR-SEINE

: Madame Jeanne VALARD,

VILLENES-SUR-SEINE

: Madame Yolande BAUDIN, Conseillère Municipale

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE**

: Monsieur Roger BREVAUT, Conseiller Municipal
Monsieur Joël CAVARERO, Maire Adjoint

Absents excusés :

AIGREMONT

: Monsieur Marie-Claude MEGE, Maire Adjoint

CARRIERES-SOUS-POISSY

: Monsieur Jean MARECHAL, Conseiller Municipal

CARRIERES-SUR-SEINE

: Madame Marie-Ange DUSSOUS, Maire Adjoint

CHANTELOUP-LES-VIGNES

: Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal

CHATOU

: Monsieur Francis PAYA, Conseiller Municipal

CHAVENAY

: Monsieur Denis FLAMANT, Maire
Madame Frédérique ROTELLI, Conseillère Municipale

CRESPIERES

: Monsieur Raymond METZGER, Maire Adjoint

CROISSY-SUR-SEINE

: Monsieur Olivier MOUSSAUD,

FOURQUEUX

: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal

LE VESINET

: Madame Raphaëlle KERSTEN, Conseillère Municipale

VERNOUILLET

: Madame Anne DEMEURE, Conseillère Municipale
Madame Nicolle BROCHEN, Conseillère Municipale

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE**

: Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal
Madame Nathalie CHARPE, Conseillère Municipale

Procurations :

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES COTEAUX
DE SEINE**

: Monsieur Jean-François VAQUIERI à Monsieur Joël CAVARERO,

Communes absentes :

ACHERES
CHANTELOUP-LES-VIGNES
CHATOU
CHAVENAY
CRESPIERES
CROISSY-SUR-SEINE
LE VESINET
MAISONS-LAFFITTE
MARLY-LE-ROI
MEDAN
VERNOUILLET

| | |
|---|-----------|
| Nombre de communes | 34 |
| + 1 Communauté de Communes | 1 |
| Quorum | 38 |
| Délégués présents | 40 |
| Délégués comptant pour le quorum | 38 |
| Procurations | 1 |
| Nombre de votants * | 39 |

*** Pour les délibérations 100216-4/5/6/7 : 5 votants**
(4 communes adhérentes)

Réunion du 16 FÉVRIER 2010

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 18h46.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Madame Susanne ZSCHUNKE, de la Commune de FEUCHEROLLES, Secrétaire de Séance. Le Président cite ensuite les procurations reçues.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu du Bureau du 11 décembre 2009
- Procès-verbal du Comité du 11 décembre 2009
- Présentation du Bilan d'Activité du CEDAT pour 2008
- Compte rendu des actes administratifs
- Débat d'orientation budgétaire 2010
- Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G.
- Demande d'adhésion à la section « Fourrière » présentée par les communes d'Andrésey et d'Ecquevilly
- Demande de subventions pour l'aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 11 DÉCEMBRE 2009

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 11 DÉCEMBRE 2009

Sans observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN

Le 2 février 2009

Signature avec la Société KFM d'un avenant au contrat d'entretien de la chambre froide de la Fourrière Intercommunale signé le 9 janvier 2009.

Cet avenant vient modifier l'article 12 « prix » tel que prévu : prix révisable chaque année, soit pour l'année 2010 ce dernier s'élève à 256,61 HT (la visite).

Ce montant comprend le temps de travail et le déplacement.

CONVENTION D'EXTERNALISATION

Le 24 novembre 2009

Signature avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G. Grande Couronne) d'une convention relative à la prise en charge de la confection des paies à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les missions du CIG sont les suivantes :

- ✓ La vérification administrative des éléments,
- ✓ La saisie des mises à jour des fichiers,
- ✓ Le calcul des traitements,
- ✓ L'édition des différents états constitutifs de la paie,
- ✓ L'établissement des états annuels destinés aux diverses prestations.

Cette convention est conclue pour une période de 3 ans renouvelable.

Tarif forfaitaire fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du C.I.G., soit pour 2009 : 7,50 € par bulletin de salaire.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DU CEDAT POUR 2008

Le Président cède la parole à Madame Sylvie MARTIN-GARNIER, Psychologue Clinicienne. Elle remercie le Comité de son invitation annuelle permettant d'exposer l'activité du CEDAT.

Elle présente le rapport d'activité du CEDAT pour l'année 2008, qui a été distribué aux délégués.

Si 2008 a été particulièrement faste sur le plan du personnel, car tous les postes étaient pourvus, il n'en sera pas de même ni en 2009 où une infirmière est partie ni en 2010 où le médecin est parti début janvier pour se rapprocher de son domicile. La formation du personnel est une volonté de l'équipe, les infirmières ont passé un diplôme universitaire en addictologie, les psychologues ont à cœur de former les partenaires, notamment dans le secteur scolaire. Le médecin a obtenu sa capacité en addictologie.

Le CEDAT rencontre des difficultés à recruter des médecins, mais il y a une étroite collaboration avec les médecins de ville, les médecins traitants mais rares sont ceux qui ont une formation adaptée.

Deux catégories de public sont accueillies essentiellement : les jeunes usagers qui ont entre 14 et 25 ans et les personnes autour de la trentaine, souvent des consommateurs de drogues diverses.

Avec la Loi Bachelot, les centres de soins en toxicomanie doivent se regrouper avec les centres d'alcoologie, cette démarche est en cours. L'an prochain on ne parlera plus du CEDAT mais du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Les CSAPA auront pour mission de recevoir tout type d'addiction y compris les addictions aux jeux.

Madame MAUDET souhaite connaître le nombre de personnes rencontrées, les résultats obtenus, même s'il est difficile de les chiffrer, afin de faire ressortir l'utilité du CEDAT.

Madame MARTIN-GARNIER explique que les personnes accueillies sont des gens en grande souffrance psychologique, ayant des difficultés d'ordre social. Les personnes qui prennent des drogues sont souvent en marge de la société. Les patients peuvent toutefois travailler avec les traitements de substitution, et donc garder un lien avec la société, avoir une vie de famille, mais il reste la souffrance psychique à prendre en charge malgré le déni du patient et son manque d'assiduité à long terme. Ces patients viennent par exemple pendant six mois puis ne réapparaissent que deux ans plus tard. Il est donc difficile dans ces conditions de quantifier les résultats et de définir les critères de réussite. Si on regarde les chiffres on constate qu'en 2008, 338 personnes ont été accueillies avec lesquelles un travail est effectué. Quand les patients estiment être bien, ils disparaissent des consultations, ce travail se mesure en années.

Monsieur CORNEZ a compris que la totalité des addictions sera prise en charge par une seule structure, que figuraient dans les addictions les jeux notamment les jeux d'argent. Il s'inquiète à propos de l'addiction aux jeux vidéo ou aux téléphones portables qui n'est pas du même ordre que la drogue ou l'alcool et souhaite savoir si cela sera pris en charge.

Madame MARTIN-GARNIER lui confirme qu'en effet il y a une adaptation par rapport aux addictions rencontrées. Le cannabis a diminué en consommation première au profit de l'alcool. Le « binge drinking » p.ex., un jeu apprécié de certains adolescents qui consiste à absorber de l'alcool très fort le plus vite possible pour en ressentir immédiatement les effets, ou des adolescents qui passent de plus en plus de temps devant des jeux en ligne, ou jouent aux jeux de rôles, et, pour les majeurs le casino, ou encore les jeux de grattage. Ce sont des symptômes qui n'existaient pas dans le passé. Certains adolescents passent

tellement de temps devant leurs jeux qu'ils ne vont plus en classe ou le matin seulement. Certains se mettent sur Internet jour et nuit, ne partagent plus les repas en famille, ce sont autant de signaux d'un mal être.

En effet, les services du CEDAT évoluent en fonction des nouvelles addictions émergentes qui ne sont que le reflet d'un mal être exprimé de différentes façons. Si les parents rencontrent eux-mêmes des problèmes, ils ne sont plus aptes à faire face à ces crises d'adolescence d'où l'importance des consultations pour les parents. Les consultations ont un grand rôle de prévention, souvent les parents viennent seuls pour obtenir des informations, des réponses à leurs questions mais on ne voit pas systématiquement leurs enfants. Ils surmontent ce passage seuls.

Madame DEMEULENAERE connaît les actions du CEDAT puisqu'une conférence avait été organisée dans sa commune, ce qui l'interpelle c'est son mode de financement. Il lui est précisé qu'il s'agit d'un budget médico-social géré par l'Agence Régionale de Santé (Anciennement par la DDASS) et rattaché à l'Hôpital Mignot de Versailles. Il existe plusieurs CEDAT sur le département, donc prochainement plusieurs CSAPA, un principal géré par l'Hôpital Mignot avec plusieurs antennes, appelés services de consultations externes, dont Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Trappes, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie. Le SIVOM, au titre du soutien à ces actions, finance le poste d'une secrétaire à hauteur de 0,10 € par habitant sur l'ensemble des communes adhérentes.

Madame VALARD souhaite savoir si le CEDAT travaille avec le curatorium de THUN et si les formations suivies par le médecin et les infirmières ont été financées par le CEDAT et dans ce cas s'il y a un contrat pour un retour.

Madame MARTIN-GARNIER l'informe qu'en effet, le CEDAT travaille avec le curatorium et lui explique que le domaine des addictions est un secteur très particulier. Les infirmières ont une formation classique alors qu'au CEDAT le poste correspond à une infirmière du secteur psychiatrique qui se base plus sur le relationnel que sur l'acte. Lorsque les infirmières arrivent, elles doivent être formées. Cette formation est prise en charge par l'Hôpital Mignot de Versailles. Le médecin quant à lui était anesthésiste et avait besoin d'une formation spécifique.

Les membres n'ayant plus de questions, le Président remercie Madame MARTIN-GARNIER pour son intervention.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010

La loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3.500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Une circulaire du 24 février 1993 précise que si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Comme pour les documents budgétaires définitifs, les projections pour 2010 sont proposées par section Syndicale.

Chaque année (n), fin décembre, les populations légales sont calculées et diffusées pour toutes les circonscriptions administratives de France, notamment pour toutes les communes, existant au 1er janvier de l'année précédente (n-1) dans leurs limites territoriales à cette date.

Elles ont pour date de référence statistique le 1er janvier de l'année (n-2) et, au plan juridique, elles sont en vigueur du 1er janvier au 31 décembre de l'année (n+1). Ainsi, fin 2009, ont été diffusées les populations légales 2007 avec pour date de référence statistique le 1er janvier 2007 et période de validité juridique l'année 2010. **La population légale 2007 entre en vigueur le 1er janvier 2010.**

Le chiffre de la population des communes du SIVOM a été mis à jour, en prenant en compte cette population légale, à partir du site de l'INSEE.

À part sept communes, la population des communes du SIVOM a augmenté, si l'an dernier la population légale était de 431 710 habitants, pour 2010 elle atteint 435 486 habitants soit une augmentation de 3 776 habitants.

I. CENTRE DE LUTTE ANTI-DROGUE

Population : **325 397** habitants (322 600 en 2009).

Budget Primitif 2009 : **32 260 €**

Conformément à la convention avec le Centre Hospitalier de Versailles, cette section prend en charge le salaire d'un agent de secrétariat.

En 2009, la participation était de 0,10 €. L'augmentation de la population et donc de l'assiette des cotisations permet de maintenir cette participation à **0,10 € pour l'année 2010.**

II. FOURRIÈRE

Population : 435 486 habitants (431 710 en 2009)

Fonctionnement

Le Président informe que l'ouverture des plis pour les travaux de la fourrière vient d'avoir lieu et que la maîtrise d'œuvre remettra son analyse la semaine prochaine. Les offres semblent en dessous de l'estimation, les travaux entreront donc dans le budget alloué et les durées de travaux permettront de démarrer relativement tôt et de finir avant l'arrivée des forains.

Budget Primitif 2009, Fonctionnement : **355 570 €**

Investissement : **313 468 €**

Pour ce projet de budget 2010, il faut tenir compte :

- Des travaux de réaménagement de la fourrière,
- En fonctionnement, de l'intégration, en année pleine, du 4^{ème} poste à la fourrière (recrutement avril 2009),
- d'un tassement des recettes liées à la revente des véhicules compte tenu de la baisse du cours de l'acier et de la prime à la casse. Le Président informe que les dernières recettes de ventes étaient en hausse.

Les dépenses de fonctionnement devraient atteindre un montant de 375 000 € environ. Les recettes à attendre des activités de la Fourrière pourraient atteindre environ **200 000 €.**

Les cotisations des communes membres devront être calculées pour équilibrer le budget. La cotisation à l'habitant est estimée, pour compenser ces surcoûts, **entre 0,40 € et 0,42 €** contre **0,34 €** en 2009 et 0,30 € en 2008. Ce montant représente un fonctionnement normal sans travaux et une augmentation de l'ordre de 0,06 €.

En juillet prochain, l'adhésion des communes d'Andrésy et d'Ecquevilly sera effective, si le Comité l'accepte. Il serait donc logique de leur imputer une partie de cette cotisation à raison de 0,20 € par habitant. Cela représente pour Ecquevilly un montant d'environ 860 €

(4 297 habitants x (0,40 €/2) et pour Andrésy un montant d'environ 2 529 € (12 642 habitants x (0,40 €/2)). Ces cotisations ne pourront pas être fiscalisées pour 2010.

La section d'investissement sera alimentée à hauteur de ses ressources naturelles (FCTVA et amortissements), pour les dépenses de reconduction.

Les travaux sur le site de la Fourrière sont estimés globalement à 550 000 € environ. Un financement par emprunt est à prévoir, sachant que la part récupérable par le FCTVA sera de l'emprunt à court terme et que le SIVOM devrait pouvoir autofinancer environ 220 000 € sur l'ensemble. Les travaux devant être terminés courant juin, l'estimation de l'annuité d'emprunt est calculée sur 6 mois soit une quote-part par habitant de 0,025 € pour 2010.

Monsieur RAYNAUD semble se souvenir d'un avenant à prévoir pour la maîtrise d'œuvre de la Fourrière. Le Président lui indique que ce n'est pas un avenant mais l'attribution du lot concernant l'extension du chenil qui a été signé. Cela n'empêche pas de démarrer les travaux sur la partie fourrière automobile.

III. CENTRE DE SECOURS

Population : 94 266 habitants (93 577 en 2009)

Les transferts successifs vers le Service d'Incendie et de Secours des Yvelines sont compensés par la cotisation au SDIS. La cotisation 2010 a été notifiée elle s'élève à 2 974 315 € (pour mémoire la cotisation 2009 était de 2 931 978€) soit + 1,44% contre 3,17 % en 2009.

Les autres dépenses de la section Centre de Secours sont :

- Le 13ème mois des Sapeurs-Pompiers dont le volume stagne.
- La charge de la dette.
- Quelques frais de fonctionnement et de personnel pour la gestion administrative de la section.

La totalité des dépenses estimées doit être couverte par les cotisations des communes membres, soit **94 266** habitants. L'augmentation de la population avait déjà permis de ramener la cotisation de 33,05 € en 2008 à **32,90 €** en 2009, soit un montant quasi-équivalent à 2007 (33,10 €).

L'exercice 2009 devrait être excédentaire, c'est pourquoi il est proposé de minorer la cotisation en la portant à 32,70 € pour 2010 ; les lignes minorées seraient alors réajustées lors du budget supplémentaire.

Quant à la section d'investissement, elle ne devrait constater en recettes que des écritures d'ordre budgétaire (virement). En dépenses sera inscrit le remboursement en capital de la dette qui s'élève à **34 085 €** (45 454 € en 2009) et qui est la seule charge restant au SIVOM. La dette de la section Centre de Secours s'éteindra en 2012.

IV. GESTION DES VIGNES

Le budget de cette activité est réparti à parts égales entre les deux communes membres, à savoir Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

Ce budget revêt deux aspects :

- la reconduction modérée et renégociée des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'entretien de la vigne : produits d'entretien, consommables, honoraires de l'œnologue, etc ...
- la poursuite de l'équipement : petit matériel de chai, cuves, bouteilles.
- La célébration des 10 ans de la Vigne

Le budget est contenu au strict nécessaire. L'année 2010 devrait donc être assez proche de 2009 dont la réalisation est de 29 000 € à partager entre les deux communes. L'appel à cotisations peut, là aussi, être minoré pour tenir compte de l'excédent dégagé sur les exercices antérieurs. Ces prévisions volontairement modestes seront réactualisées lors du Budget Supplémentaire.

La Section d'investissement se limite à quelques acquisitions financées par le FCTVA et la dotation aux amortissements.

V. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2010 verra la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cette section a débuté avec 4 communes, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Le Mesnil-le-Roi et Maisons-Laffitte, auxquelles est venue se joindre, le 11 décembre dernier, la Commune de Chambourcy pour 2 places. Le nombre de places à réaliser est donc de 42 pour une population de 95 047 habitants.

En 2009, un montant de 28 323 € avait été inscrit en section de fonctionnement pour la quote-part de personnel administratif, de participation aux indemnités des élus et une réserve pour les études préliminaires. Quelques dépenses concernant les études ont été inscrites au budget supplémentaire pour un montant de 205 000 €.

5 000 € étaient alimentés par virement de la section de fonctionnement et 200 000 € par emprunt.

Actuellement, le recours à l'emprunt n'a pas été finalisé. En effet, la consultation a été lancée mais la Ville de Paris n'a toujours pas contractualisé l'usage du terrain d'assiette de l'aire d'accueil mais l'autorisation doit passer au Conseil de la Ville de PARIS le 29 et le 30 mars prochains. Le Bureau, réuni le 11 décembre dernier, a décidé de surseoir à sa décision dans l'attente de cette convention.

Un groupe de travail a été composé pour mettre en place un plan social pour les futurs occupants. Une réunion a eu lieu dernièrement avec les communes concernées pour établir une répartition des charges sur le plan scolaire, social, sportif.

Dans un premier temps, le budget du SIVOM étant voté par nature et non par fonction, il a été décidé d'imputer provisoirement les dépenses de la section Aire d'accueil en obérant la section Fourrière qui présente un excédent, le remboursement devant être réalisé sur l'exercice 2010.

Ce jeu d'écriture permettra de ne pas entamer la durée de la phase de mobilisation de l'emprunt.

En contrepartie du coût estimé, le SIVOM devrait percevoir des subventions et une récupération partielle de la TVA par l'intermédiaire du FCTVA, ainsi, l'emprunt se divisera en deux parties, l'une constituée d'une avance correspondant à ces remboursements et l'autre d'un emprunt classique sur 15 ans, durée de la convention devant intervenir avec la Ville de Paris.

La section d'investissement peut se répartir comme suit :

Dépenses

- Maîtrise d'œuvre 80 000 €
- Frais d'études et de contrôle 41 000 €
- Réfection du chemin d'accès 150 000 €
- Aménagement de l'aire 1 800 000 €
- Divers (imprévus, dépollution, mobilier) 195 000 €
- Divers raccordements 36 000 €

- Soit un total d'environ **2 302 000 €**

Recettes

- Subvention État 450 000 €
- Subvention Région 168 000 €
- Subvention Département 126 000 €
- Subvention CAF 42 000 €
- FCTVA 350 000 €
- Soit un total d'environ **1 136 000 €**

Le financement se fait par emprunt soit 2.302.000 € répartis comme suit :

- Avance (sur 1,5 an) 1 136 000 €
- Emprunt sur 15 ans 1 166 000 €

Pour la section de fonctionnement, sur une année, on peut établir le budget sur 48 semaines d'activité (il faut prévoir environ un mois de fermeture pour entretien) avec un taux d'occupation moyen de 70%. Cette section se répartirait ainsi :

Dépenses

- Gestionnaire 120 000 €
- Fluides 25 000 €
- Contrats d'entretien et divers 7 000 €
- Soit un total d'environ **152 000 €**

Recettes

- Droits de place 12 500 €
- Fluides 23 000 €
- Participation CAF 67 000 €
- Soit un total d'environ **102 500 €**

On peut donc évaluer ce qui restera à la charge des communes de cette section à 49 500 € pour une année soit 0,5208 par habitant.

Il convient, à ces frais de fonctionnement directs, d'ajouter la quote-part des frais de personnel du Syndicat, de l'indemnité des élus et les frais généraux pour 37 000 € environ, ainsi que la part d'intérêt d'emprunt sur 2010 pour 20 000 €.

Cela porte les dépenses de fonctionnement à 209 000 € pour une prévision de recettes de 102 500 €. Le déficit est estimé à 106 500 €, soit 1,1204 € par habitant.

On peut anticiper une mise en service de l'aire en septembre 2010, dans le meilleur des cas, soit un fonctionnement sur 4 mois. Le budget prévisionnel pour 2010, sachant qu'il y a une part de frais fixes, peut s'établir ainsi :

- Dépenses 103 000 €
- Recettes 42 000 €

Le déficit d'exploitation est donc estimé à 61 000 €, ce qui représente un montant de 0,6418 par habitant.

Il est à noter qu'après la consolidation de l'emprunt, on peut évaluer pour 2011 une part d'emprunt par habitant à 1,323 € et pour 2012 à 1,085 €.

Il est proposé aux membres du comité syndical de débattre de ce projet de Budget pour 2010.

Monsieur LAMY demande s'il est bien pris en compte la mutualisation des charges comme par exemple sur le plan scolaire où Saint-Germain-en-Laye va assurer les frais pour les cinq communes, ou Maisons-Laffitte sur le plan sportif. Le Président l'informe que ce n'est pas intégré dans les montants présentés aujourd'hui car on ne sait pas encore si le SIVOM aura en charge la répartition entre les communes concernées ou s'il y aura des conventions entre les communes directement. Monsieur LAMY insiste sur le fait qu'il considère que ce serait plus simple d'opérer par le biais du SIVOM.

Il souhaite également savoir si les délais pour la signature de la convention avec la Ville de PARIS sont compatibles avec les délais pour l'obtention des subventions, notamment de l'État. Le Président lui précise que les délais pour les subventions sont liés au dépôt du permis de construire et non pas à la réalisation de l'aire d'accueil. Lors de la dernière réunion de pilotage la question s'est posée de savoir s'il fallait un permis de construire ou une simple déclaration, la réponse est bien le permis de construire.

Monsieur LAMY indique que rien n'empêche de déposer le permis de construire dans l'attente de la convention de la Ville de PARIS. Le Président lui indique qu'on est en attente de la division de la parcelle, information donnée à la dernière réunion du Comité seulement.

Il est indiqué également que le projet sera présenté le 9 mars prochain à la cellule d'appui opérationnel. Le Président précise que ce projet avance malgré les nombreux écueils rencontrés. Ainsi, les grandes lignes sont établies avec les communes concernées sur le plan scolaire, social, sportif et culturel.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le **Président** prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2010.

RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU C.I.G.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi du 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service ...)

Le contrat groupe rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités, dont le SIVOM. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

Le CIG sollicite les collectivités adhérentes afin de connaître leur position quant à leur participation à la renégociation du contrat groupe d'assurance.

À l'issue de la consultation, le CIG présentera au Syndicat les taux de cotisation obtenus. Le Syndicat décidera alors, par le biais d'une nouvelle délibération du Comité, d'adhérer ou non à ce contrat groupe.

Le Syndicat ayant été satisfait jusqu'à présent des prestations offertes, il est donc proposé au Comité de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le CIG.

Monsieur RAYNAUD demande si la Ville de Saint-Germain-en-Laye est assurée par le CIG et s'il ne serait pas plus intéressant de se rapprocher de Saint-Germain-en-Laye plutôt que du CIG. Le Président lui précise qu'il ne connaît pas le mode de fonctionnement de Saint-Germain-en-Laye mais que les comparatifs ont été effectués en son temps, et vu le nombre de communes adhérentes, le CIG a forcément un impact de négociation plus intéressant. Monsieur RAYNAUD précise que la ville du Mesnil-le-Roi n'adhère pas encore d'où l'intérêt de sa question.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a engagé début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

DEMANDE D'ADHÉSION A LA SECTION « FOURRIÈRE » PRÉSENTE PAR LES COMMUNES D'ANDRESY ET D'ECQUEVILLY

Le 14 décembre dernier, Monsieur Hugues RIBAUT, Maire d'ANDRESY et Conseiller Général des Yvelines, adressait au SIVOM une demande d'adhésion à la section Fourrière Intercommunale. À cet effet, il a réuni son Conseil Municipal, le 22 octobre 2009, pour approuver cette demande, désigner deux délégués titulaires, Monsieur Robert BROUSSARD et Monsieur Guy BRIAULT, deux délégués suppléants, Monsieur Alain MAZAGOL et Madame Colette DELOR, et préciser que les crédits nécessaires au financement de cette adhésion seront prévus au budget.

Actuellement, la commune d'ANDRESY gère sa fourrière animale par le biais d'un contrat de prestations de service auprès de la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) et aux services de la Police nationale de Conflans-Sainte-Honorine pour la fourrière automobile. Afin de rationaliser la gestion de ces deux fourrières, la Ville a souhaité adhérer à la section idoine du SIVOM.

Le 6 janvier 2010, Monsieur Guy JEANNE, Maire d'ECQUEVILLY saisissait également le SIVOM d'une demande d'adhésion à la section Fourrière Intercommunale. Le Conseil Municipal de cette commune a délibéré en ce sens le 10 décembre 2009.

Les contrats de gestion des deux communes expireront le 1^{er} juillet prochain. En délibérant ce jour, compte tenu du délai de trois mois requis pour que les communes membres puissent se prononcer sur cette proposition et l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet entérinant cette décision, l'adhésion pourrait être effective au 1^{er} juillet prochain. Le SIVOM prendrait ainsi le relais des contrats propres à ces deux communes.

Pour l'année 2010, il semble équitable, en cas de décision favorable des membres, de demander une participation, qui ne pourra pas être fiscalisée, à ces deux communes. Il est proposé de calculer cette redevance en divisant par deux la part demandée par habitant aux communes adhérentes, soit environ 0,20 €. La Commune d'ANDRESY compte, au 1^{er} janvier 2010, 12 642 habitants et la commune d'ECQUEVILLY, 4 297 habitants. Le montant respectif de la participation serait de 2 529 € et 860 € pour six mois d'adhésion effective.

Il est demandé aux représentants des trente-quatre communes concernées et de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine de bien vouloir se prononcer sur ces deux nouvelles demandes et de modifier en conséquence les statuts du Syndicat.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, ces deux communes dans la section fourrière avec une participation à compter du 1er juillet 2010.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une projection du projet qui a fait l'objet du dépôt de permis de construire est faite à l'assemblée. Il est tout d'abord présenté une photo aérienne de situation du site. Il est mis l'accent sur la voirie d'accès qui sera refaite en tenant compte du cheminement piéton pour la sécurité des enfants se rendant à l'arrêt de bus scolaire. L'aire d'accueil proprement dite respectera les contraintes du PLU avec environ 30% d'espaces verts qui seront situés dans la zone du PPRI. La présentation réalisée ce jour est le fruit du travail du Comité de Pilotage. L'entrée de l'aire d'accueil comprendra le bureau d'accueil et son local technique ainsi que le local « social », le parking visiteurs avec son aire mécanique et son récupérateur d'huiles usagées, destiné à de petites réparations telles que le remplacement de plaquettes de freins mais pas aux vidanges, et la zone de collecte des déchets. Les places ont une superficie de 100m² avec un bloc sanitaire commun à deux emplacements.

Le Président rappelle la procédure, à savoir les demandes de subvention à effectuer, puis le lancement du marché de travaux avant de passer à la phase réalisation.

Le 16 décembre 2008, le Comité Syndical du SIVOM a accepté le transfert de la compétence « réalisation et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage » pour chacune des quatre communes concernées, à savoir, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Ces communes figuraient, dans le cadre du schéma départemental, dans la zone du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation (SIEP) pour un nombre global de 40 places.

Le 11 décembre 2009 le Comité Syndical acceptait l'adhésion de la commune de Chambourcy à cette section du SIVOM pour la réalisation de deux places qui viennent s'ajouter aux 40 initialement prévues.

Un terrain de 6.000 m², propriété de la Ville de Paris, a pu être trouvé sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye à proximité du secteur de la Garenne, au nord de la Route dite Centrale dans la zone de la Bouverie des Noyers. Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la Ville de Paris, en son courrier adressé à Monsieur Jacques MYARD, Président du SIEP, le 6 avril dernier, a donné son accord de principe pour la mise à disposition de ce terrain.

Dès les premières études il s'est avéré que ces 6 000 m² étaient insuffisants. C'est donc une surface de 10 000 m² qui fera l'objet d'une convention avec la Ville de Paris. La convention définitive sera proposée au Comité Syndical du 24 mars prochain.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, pour sa part, a lancé une procédure pour la modification du PLU, élément indispensable pour la réalisation de l'aire d'accueil. Le Conseil Municipal, en sa séance du 12 novembre 2009, a approuvé cette modification.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue. Elle a en charge la réalisation des études visant à établir le projet, accomplir les formalités de dépôt du permis de construire, et assurer le suivi de la réalisation des travaux jusqu'à leur parfait achèvement.

Il a été demandé au maire de chacune des communes concernées de désigner un élu et un fonctionnaire pour faire partie du Comité de Pilotage de l'opération auquel se sont joints, un représentant de la Sous-Préfecture, des représentants de la DDEA, des représentants d'associations des gens du voyage et du SIAAP. Ce Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 12 juin 2009, puis le 15 juillet et le 18 septembre. La dernière réunion a eu lieu le 8 février dernier pour arrêter le projet.

Le travail réalisé par ce Comité de Pilotage permet de présenter un projet qui servira de base au plan de financement et aux demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.

L'estimation des travaux d'aménagement permet d'établir un plan de financement d'investissement, comme suit :

Dépenses

- Maîtrise d'œuvre 80 000 €
- Frais d'études et de contrôle 41 000 €
- Réfection du chemin d'accès 150 000 €
- Aménagement de l'aire 1 800 000 €
- Divers (imprévus, dépollution, mobilier) 195 000 €
- Divers raccordements 36 000 €
- Soit un total d'environ **2 302 000 €**

En contrepartie du coût estimé, le SIVOM devrait percevoir des subventions et une récupération partielle de la TVA par l'intermédiaire du FCTVA réparties ainsi :

Recettes

- Subvention État 450 000 €
- Subvention Région 168 000 €
- Subvention Département 126 000 €
- Subvention CAF 42 000 €
- FCTVA 350 000 €
- Soit un total d'environ **1 136 000 €**

Le financement se fait par emprunt soit 2 302 000 € répartis comme suit :

- Avance (sur 1,5 an) 1 136 000 €
- Emprunt sur 15 ans 1 166 000 €

En effet, on peut diviser cette part de financement en deux parties, l'une constituée d'une avance correspondant aux subventions et au FCTVA et l'autre d'un emprunt classique sur 15 ans, durée de la convention devant intervenir avec la Ville de Paris.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à demander les aides financières pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage auprès des organismes subventionneurs, d'approuver le plan de financement et d'autoriser Le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes d'aides financières.

Monsieur BARDOT demande si les gens du voyage participeront à leur placement. Le Président lui précise qu'un gestionnaire spécialisé sera nommé pour prendre en charge l'accueil des futurs occupants, c'est donc lui qui attribuera les places en fonction des disponibilités. De plus, le temps de séjour sera limité (deux fois trois mois), il s'agit d'une aire d'accueil temporaire et non une sédentarisation. L'équipement sera fermé un mois durant l'été pour les petites réparations.

Monsieur LAMY remercie le SIVOM de la diligence avec laquelle ce dossier a été traité. Il estime, compte tenu du coût de l'équipement, que c'est un pari de bon fonctionnement pris par les cinq communes, plus particulièrement Saint-Germain-en-Laye, parie sur l'entente avec le voisinage qu'il a rencontré et qui a fait part de ses inquiétudes, mais également les difficultés dues à la proximité de l'usine du SIAAP qui ont généré des réunions délicates avec les services de l'État. Toute cette mise en œuvre a été assez longue et compliquée. Il conviendra d'intégrer les enfants d'âge scolaire dans les écoles de Saint-Germain-en-Laye puisque le secteur est déjà desservi par un service de ramassage scolaire, les activités culturelles et sportives devraient être prises en compte par Maisons-Laffitte, il y aura donc une mutualisation des charges avec les communes concernées. Dès l'ouverture de cette aire, et c'est important, le stationnement intempestif des gens du voyage n'aura plus lieu d'être et, en principe, la procédure judiciaire pour obtenir l'intervention des forces de l'ordre sera moins lourde et plus rapide. Ce sont donc d'énormes paris que les communes relèvent avec l'aide du SIVOM et, pour Saint-Germain-en-Laye qui accueille l'équipement, un vrai pari sur l'efficacité de ce qui sera réalisé, sur la bonne volonté de tous et sur la capacité des uns et des autres à vivre en harmonie.

Le Président précise qu'il est connu comme étant une personne qui agit, que ce soit dans sa commune ou pour le SIVOM. Lors de son élection, il y avait deux missions principales à réaliser :

- La mise aux normes de la fourrière : les travaux sont sur le point de débiter et ce dossier n'a jamais été aussi avancé en dix ans.
- L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage : ce dossier était plus compliqué compte tenu des difficultés techniques rencontrées les unes après les autres mais le pari sera relevé prochainement car les travaux de l'aire devraient être achevés pour la fin de l'année.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité des communes concernées, le Président à solliciter les aides financières pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

auprès des organismes subventionneurs, à signer tous les documents se rapportant à ces demandes d'aides financières et approuve le plan de financement.

QUESTIONS DIVERSES

Madame THIAULT souhaite savoir quand la participation au SIVOM sera connue pour le budget de sa commune.

Le Président lui précise qu'on ne les connaîtra que lorsque le budget sera voté, sachant que les chiffres approximatifs ont été présentés lors du débat budgétaire. De plus, pour les participations fiscalisées, il n'y a pas d'inscription budgétaire puisque c'est prélevé directement sur les impôts locaux des habitants

Sans aucun autre commentaire, le Président lève la séance à 19h50.